

# Conseil Municipal du 23 mai 2014 à 20 H 00.

## Compte rendu

**Présents** E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, J.P. GRUEBER, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, M.A. MANIER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER.

**Excusés** : H. GRISEY procuration à J. PETITJEAN, M. HAMELIN procuration à E. BAHY

**Secrétaire de séance** : Annie ISBLED

1. En préambule, le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour d'une question.  
Le Conseil Municipal a accepté l'inscription à l'ordre du jour la question suivante :

- Désignation des jurés d'assises, année 2015

Délibération n° 85/2014

2. **Désignation secrétaire de séance** : Madame Annie ISBLED est désignée secrétaire de séance.

**Sortie de M. KROMER**

Délibération n° 86/2014

3. **Désignation des jurés d'assises** : Après tirage au sort sur la liste électorale, ont été désignés comme jurés d'assises, pour l'année 2015 : Mr Ludovic, Gérard, Charles, Roger TSCHENN, Mme Anne Evelyne CAUDRON ép GAILLARDOT et Mme Valérie SUTTER ép DENOUX.

Délibération n° 87/2014

4. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès verbal de la séance du 12 avril 2014 est approuvé à l'unanimité sous réserve des remarques suivantes :

- **Délibération 61/2014** : Mr FESSLER regrette que le compte administratif et le budget lui aient été communiqués tard.
- **Délibération 71/2014** : Monsieur FESSLER demande de faire figurer le montant minimum pour lequel on réunit la Commission d'Appel d'Offre, à savoir 15000 € minimum HT. Monsieur le Maire répond que l'usage est de réunir la Commission d'Appel d'Offre même si le montant minimum n'est pas atteint en fonction des travaux engagés.
- **Commissions et Comités Consultatifs** : Monsieur FESSLER s'étonne de découvrir déjà des listes constituées, l'information ne lui semble pas suffisante. Il demande un affichage extérieure de la liste des Commissions ou Comités afin d'informer la population de la possibilité d'en faire partie. Il demande que le mot « provisoire » soit ajouté compte tenu du fait qu'elles peuvent être modifiées.
- **Délibération 82/2014** : concernant l'étude du projet, il souhaite faire apparaître maison des services et non mairie.

Délibération n° 88/2014

5. **Nombre de membres du CCAS** : Le Conseil Municipal décide de fixer, à l'unanimité, à 16 le nombre de membres du Conseil d'Administration.

Délibération n° 89/2014

6. **Désignation des membres du CCAS**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Elisabeth BAHY, Madame Marianne BEAUFREZ, Monsieur Cheick CHERFAOUI (UDAF), Madame Martine GEORGEOT, Monsieur Jean-Paul GRUEBER, Monsieur Gérard GUYON, Madame Martine HAMELIN, Monsieur Nicolas IRENEE, Madame Marie-France LEHMANN, Monsieur Christian MAIRE-LANTZ (Croix Rouge), Madame Viviane PERNOT, Monsieur Jacques PETITJEAN, Madame Chantal PHILIPPON, Madame Sandra SANNER, Monsieur Stéphane STIRNEMANN (APF) et Madame Christelle VIGNO comme représentants au Conseil d'Administration.

Monsieur REVERCHON, candidat extérieur, ne peut être retenu. En cas de démission d'un membre extérieur au cours du mandat, sa candidature pourra être réexaminée.

- Délibération n° 90/2014
7. **Désignation d'un délégué de l'Association Nationale des Elus de la Montagne** : Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Nicolas IRENEE pour représenter la Commune au sein de l'Association Nationale des Elus de la Montagne.
- Délibération n° 91/2014
8. **Désignation d'un délégué à l'Association de Service de Repas à Domicile** : Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Chantal PHILIPPON pour représenter la Commune au sein de l'Association de Service de Repas à Domicile. Madame HAMELIN est proposée comme déléguée suppléante.
- Délibération n° 92/2014
9. **Désignation des membres auprès de la Commission des Impôts Directs** :  
Le Conseil Municipal propose la liste suivante :
- |   |   |
|---|---|
| <p><b>Commissaires Titulaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame Marianne BEAUFREZ</li> <li>• Monsieur Jean-Paul GRUEBER</li> <li>• Monsieur Gérard GUYON</li> <li>• Madame Martine HAMELIN</li> <li>• Monsieur Nicolas IRENEE</li> <li>• Madame Annie ISBLED</li> <li>• Monsieur Roland LAMBALOT</li> <li>• Madame Véronique PARRENIN</li> </ul> <p><b>Propriétaires de bois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Jean-Marie HORN</li> <li>• Monsieur Jean-Marie WALTER</li> </ul> <p><b>Domiciliés à l'extérieur de la Commune :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Jean-Claude BRINGARD</li> <li>• Monsieur Roger LAMBELIN</li> </ul> | <p><b>Commissaires Suppléants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Alain FESSLER</li> <li>• Monsieur Laurent GOTTI</li> <li>• Monsieur Alain HUMBERT</li> <li>• Monsieur Eric JAY</li> <li>• Monsieur Michel KROMER</li> <li>• Madame Monique MILLET</li> <li>• Monsieur Didier TOUSSAINT</li> <li>• Monsieur Maurice VIAUD</li> </ul> <p><b>Propriétaires de Bois :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monsieur Bernard DIDIER</li> <li>• Madame Marie-Thérèse HECK</li> </ul> <p><b>Domicilié à l'extérieur de la Commune :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Madame Françoise FENDELEUR</li> <li>• Monsieur Claude PREVOT</li> </ul> |
|---|---|
- Délibération n° 93/2014
10. **Désignation des délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Directs** :  
le Conseil Municipal décide, de proposer, à l'unanimité, Madame Annie ISBLED, Monsieur Jacques PETITJEAN, Monsieur Laurent GOTTI et Madame Marie-Ange MANNIER pour la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.
- Délibération n° 94/2014
11. **Désignation des délégués à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées** :  
Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame René BAZIN pour représenter la Commune au sein de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.
- Délibération n° 95/2014
12. **Taxe d'Aménagement : Exonération** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer les abris de jardin dont la surface est inférieure à 20 m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Délibération n° 96/2014
13. **Subvention Secours Populaire** : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser, au Secours Populaire, la somme de 100 € comme subvention pour l'année 2014 pour son soutien envers le public en difficulté, sur le Territoire de la Commune.  
Pour le prochain Conseil, il est demandé une liste complète des Associations subventionnées, la nature des Associations et le montant des subventions.
- Délibération n° 97/2014
14. **Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité** : Le Conseil Municipal décide de fixer à 195 € la redevance pour l'occupation du domaine public.
- Monsieur FESSLER propose de présenter le SIAGEP au prochain Conseil.
- Délibération n° 98/2014
15. **Droit de passage des opérateurs de télécommunication sur le domaine public** :  
Le Conseil Municipal décide de fixer à 40,40 € du km linéaire la redevance pour le passage sur les voies communales des câbles en sous sol, à 53, 87 € du km linéaire la redevance pour le passage sur les voies communales des câbles en aérien et à 26, 94 par m<sup>2</sup> la redevance pour les autres installations en emprise au sol.

**16. Suppression d'un poste de Rédacteur et création d'un poste d'Adjoint Administratif**

Le Conseil Municipal décide la suppression d'un poste de Rédacteur, au 15 mai 2014, à l'unanimité. Le Conseil Municipal décide la création, d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, par 11 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre.

Mr FESSLER s'étonne de l'absence de cadre A dans le personnel administratif de la Mairie. Il accuse la municipalité de baisser volontairement le niveau administratif du personnel et compare le tableau des emplois permanents à celui des communes environnantes.

Mme PHILIPPON réfute cette remarque et rappelle l'historique de la gestion des postes depuis 2011. Mr PETITJEAN rajoute que les recrutements successifs ont privilégié le côté humain au niveau des personnes.

Ceci ne change en rien les compétences du personnel et l'objectif est que chacun, chacune puisse évoluer, ce que la municipalité encourage.

**17. Indemnité de fonction de Maire**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des indemnités de fonction de Maire à 40 % de l'indice 1015.

**18. Indemnité de fonction des Adjointes**

Le Conseil Municipal décide de fixer, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant des indemnités de fonction des Adjointes à 9,92 % de l'indice 1015.

Mr FESSLER souhaite connaître les fonctions de chaque Adjoint. Monsieur le Maire apporte les informations suivantes :

- Madame Chantal PHILIPPON, en charge des finances communales, de l'urbanisme, et des questions touchant au domaine social et scolaire.
- Monsieur Michel KROMER, en charge des finances communales, de l'urbanisme et du suivi des travaux
- Monsieur Laurent GOTTI, en charge de l'urbanisme et du suivi des travaux

Des Conseillers Délégués seront nommés au prochain conseil.

**Arrivée de M. KROMER**

**19. Projets pour 6 ans**

La présentation du projet, faite par Mr Jacques PETITJEAN, a été approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité. (document joint).

Le Conseil Municipal décide de créer deux groupes de travail, provisoire :

**Groupe de travail sur l'aménagement de la Rue de l'Ecole Maternelle :**

Mr René BAZIN	Mme Marie-Ange MANIER
Mr Alain FESSLER	Mr André PELTIER, extérieur
Mr Laurent GOTTI	Mr Jacques PETITJEAN
Mr Michel KROMER	Mme Chantal PHILIPPON
Mr Emmanuel LEBLANC, extérieur	

Une réunion est prévue le vendredi 13 juin 2014 à 18h00 en Mairie. Les personnes seront convoquées par mail.

**Groupe de travail sur la construction d'une maison des services :**

Mr René BAZIN	Mr Michel KROMER
Mme Marianne BEAUFREZ	Mme Marie-Ange MANIER
Mr Alain FESSLER	Mr Jacques PETITJEAN
Mr Laurent GOTTI	Mme Chantal PHILIPPON
Mr Pascal GROSS, extérieur	Mr Christophe PROBST, extérieur
Mr Nicolas IRENEE	Mr Yann REVERCHON, extérieur
Mme Annie ISBLED	

Une réunion est prévue le lundi 16 juin 2014 à 20h00 en Mairie. Les personnes seront convoquées par mail

## **20. Questions diverses**

Le Maire présente deux courriers de remerciements de versement de subvention d'associations : « Val Fleury », « Tennis Club ».

Remboursement par le CNAS d'un trop perçu de la cotisation d'assurance 2013 : 207, 63 €. La Commune encaisse également plusieurs remboursements concernant des dommages sur la Commune : lampadaire Rue de Giromagny (1001,34 €), dommage électrique (1374,31 €) et radar pédagogique (267, 43 €).

Le Maire lit le tableau de présence pour les élections.

Bilan de la journée citoyenne : Bilan satisfaisant avec une participation de 110 personnes.

Communication : La fête de l'EISCAE se déroulera le samedi 24 mai de 14h00 à 18h00. Le calendrier du Conseil Municipal Enfants est à revoir notamment le 14 juin (Raid'Spect).

Bulletin municipal : suite à la proposition faite lors de la réunion de la commission, Mr FESSLER accepte qu'une page soit réservée à l'équipe « Ensemble à Etueffont » dans le prochain bulletin municipal.

Sécurité (délibération 82/2014) : Mr FESSLER souhaite évoquer la sécurité au prochain Conseil Municipal.

Chemin entre la Rue des Bois Sarclés et le Lotissement du Château : Mr FESSLER déplore l'état de cet accès. Mme PHILIPPON reconnaît le mauvais état de ce chemin et rappelle que le chemin en sable jaune traversant le square peut être un moyen de substitution. Elle explique que ce chantier était prévu lors de la journée citoyenne mais n'a pas pu être réalisé, l'équipe des personnes, dévolue à ce chantier étant trop restreint. Mr KROMER rajoute qu'il est prévu de faire procéder au nettoyage du chemin par les employés municipaux. Ceux-ci prennent le relais des ateliers Journée Citoyenne lorsqu'ils ne sont pas terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

Le Maire,



René BAZIN.

